

**MEMORIAL**

**Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg**

**RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS**

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

**C — N° 546****20 mai 2003****SOMMAIRE**

Abingworth Bioventures Sicav, Luxembourg-Kirchberg.....	26181	F.T.G. S.A., Luxembourg.....	26172
ADD + FUNDS, Sicav, Luxembourg.....	26192	Ferrum S.A., Luxembourg.....	26204
Altenberg S.A., Luxembourg.....	26196	Financial Services, S.à r.l., Luxembourg.....	26162
Archimède S.A., Luxembourg.....	26202	Financière Chinon Holding S.A., Luxembourg...	26203
Asgard Real Estate Private Equity, S.à r.l., Luxembourg.....	26206	Financière Luxembourgeoise de Participation, S.à r.l., Bettange-sur-Mess.....	26195
Avafin-Ré S.A., Senningerberg.....	26204	Fineuroinvest, S.à r.l., Luxembourg.....	26207
Awap Holding S.A., Luxembourg.....	26199	First Target S.A., Luxembourg.....	26185
Barbieri S.A.H., Luxembourg.....	26195	Glavyc S.A., Luxembourg.....	26199
Bellinzona S.A.H., Luxembourg.....	26201	Göta Re S.A., Luxembourg.....	26194
Benadi Lux S.A., Luxembourg.....	26197	GPE Luxembourg S.A., Luxembourg.....	26198
Bonaparte Finance S.A., Luxembourg.....	26207	Gypsum 2001 S.A., Luxembourg.....	26194
Brammer Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	26205	Happycom, S.à r.l., Luxembourg.....	26169
Brammer Finance Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg.....	26205	Hellas Sport International S.A., Luxembourg....	26181
Bunbury S.A., Luxembourg.....	26196	Highly S.A., Luxembourg.....	26199
Caracol S.A., Luxembourg.....	26205	I & M Restauration, S.à r.l., Luxembourg.....	26181
Carmignac Portfolio, Sicav, Luxembourg.....	26180	I & M Restauration, S.à r.l., Luxembourg.....	26181
(Le) Castel, S.à r.l., Luxembourg.....	26179	I.C.M. Promotion S.A., Luxembourg.....	26200
Coresa S.A., Senningerberg.....	26202	Impression Conception Marketing Promotion S.A., Luxembourg.....	26197
D.W.S. Deguplast S.A., Alzingen.....	26189	Intergas Europe S.A., Luxembourg.....	26205
D.W.S. Deguplast S.A., Alzingen.....	26190	IPv6 Forum, A.s.b.l., Kehlen.....	26171
Dodo S.A., Luxembourg.....	26206	IPv6 Forum, A.s.b.l., Kehlen.....	26171
Duménil-Leblé Bank Luxembourg S.A., Luxembourg.....	26206	IPv6 Forum, A.s.b.l., Kehlen.....	26196
Duménil-Leblé Bank Luxembourg S.A., Luxembourg.....	26206	Issol S.A., Luxembourg.....	26185
EOI Sykes, S.à r.l., Luxembourg.....	26170	Jahfa S.A., Luxembourg.....	26201
EOI Sykes, S.à r.l., Luxembourg.....	26171	KBC Conseil-Service S.A., Luxembourg.....	26204
ER Com S.A., Luxembourg.....	26201	Key Capital S.A., Luxembourg.....	26188
Euro Real Estate Properties 3, S.à r.l., Luxembourg.....	26174	Key Capital S.A., Luxembourg.....	26188
Eurocost International, S.à r.l., Luxembourg.....	26190	Key Capital S.A., Luxembourg.....	26189
Eurofip International S.A., Luxembourg.....	26207	Key (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	26167
European Assets Management S.A., Luxembourg.....	26193	Key (Luxembourg) S.A., Luxembourg.....	26169
European Assets Management S.A., Luxembourg.....	26194	Korsnäs Packaging S.A., Luxembourg.....	26198
European News Exchange S.A., Luxembourg.....	26200	Korsnäs Packaging S.A., Luxembourg.....	26198
Executive Lodge S.A., Luxembourg.....	26202	Korsnäs Packaging S.A., Luxembourg.....	26198
		Larexa S.A., Senningerberg.....	26184
		Larexa S.A., Senningerberg.....	26185
		Limoni Holding S.A., Luxembourg.....	26186
		Limoni Holding S.A., Luxembourg.....	26188
		Longitudes Nord S.A., Luxembourg.....	26199

Lozie, Abts & Partners Luxembourg S.A., Eischen	26164	Reefdile S.A., Luxembourg	26195
Marmor und Granit International A.G., Luxembourg	26192	Ring International S.A., Esch-sur-Alzette	26183
Marmor und Granit International A.G., Luxembourg	26191	Ring International S.A., Esch-sur-Alzette	26183
Meritor Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg	26208	Samolux S.A., Luxembourg	26185
Modern Life S.A., Luxembourg	26207	Serenissima S.A., Luxembourg	26197
Moneyline Telerate (Global), S.à r.l., Luxembourg	26163	Simeurope Holding S.A., Luxembourg	26194
Moneyline Telerate (Global), S.à r.l., Luxembourg	26164	Sinergy Holding S.A., Luxembourg	26205
Mosel International S.A., Luxembourg	26201	Sirec International Reinsurance Company S.A., Senningerberg	26202
Noreva S.A., Luxembourg	26197	Société de Gestion du F.C.P. Capital Gestion S.A.H, Luxembourg	26166
North European Financial Reinsurance S.A., Luxembourg	26162	Société de Gestion du F.C.P. Capital Gestion S.A.H., Luxembourg	26166
Oberland S.A., Luxembourg	26207	Södra Reinsurance S.A., Luxembourg	26202
Olle Olsson Reinsurance S.A., Luxembourg	26178	St-Thomas Security S.A., Luxembourg	26197
Olle Olsson Reinsurance S.A., Luxembourg	26178	SVMO S.A., Luxembourg	26199
Orkenise Art S.A., Luxembourg	26197	Techtrade, S.à r.l., Luxembourg	26190
PC Rental S.A., Luxembourg	26204	Tenderlian S.A., Luxembourg	26199
Perioste S.A., Luxembourg	26162	Tradeone Holding S.A., Luxembourg	26195
Plus Med S.A., Luxembourg	26165	Trio Invest S.A., Luxembourg	26182
Plus Med S.A., Luxembourg	26166	Trio Invest S.A., Luxembourg	26183
Prora S.A., Luxembourg	26198	Typhoon Consulting, S.à r.l., Niederaanven	26190
Puracap S.A., Luxembourg	26208	Val Verzasca S.A., Luxembourg	26203
Puracap S.A., Luxembourg	26208	Vanco S.A., Luxembourg	26203
Reasar S.A., Senningerberg	26203	Vanco S.A., Luxembourg	26203
Redonda S.A., Luxembourg	26179	Vanco S.A., Luxembourg	26203
		Vicetia S.A., Luxembourg	26206

---

**FINANCIAL SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 82.355.

Le bilan du 25 mai 2001 (date de constitution) au 31 mars 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01520, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021265.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**PERIOSTE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 51.308.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01538, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021267.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINSURANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 52.118.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01370, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société NORTH EUROPEAN FINANCIAL REINSURANCE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(021280.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**MONEYLINE TELERATE (GLOBAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Share capital: 15,000 USD**Registered Office: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R. C. Luxembourg B 86.996.

In the year two thousand and three, on the fourteenth day of the month of April.  
Before us Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders (the «Meeting») of MONEYLINE TELERATE (GLOBAL), S.à r.l., a société à responsabilité limitée (the «Company»), having its registered office in L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, incorporated pursuant to a notarial deed on 2nd April 2002, published in the Mémorial C, N° 1.036 of the 6th July 2002.

The Meeting was opened with Me Toinon Hoss, maître en droit, in the chair, who appointed as secretary Me Antoine Schaus, maître en droit, both residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Me Antoine Schaus, maître en droit, residing in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state that:

I. The sole shareholder of the Company represented at the Meeting and its shareholding is shown on an attendance list which is signed by the proxyholder, the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. Such attendance list will, together with the proxy of the represented shareholder, initialled ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

II. As appears from the attendance list, out of the one hundred and fifty (150) shares in issue in the Company, all 150 shares are represented at the present Meeting so that the Meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all items of the agenda.

III. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 13 of the articles of incorporation of the Company to read as follows:

«The operations of the Company shall, if the Company counts more than 25 members, be subject to the supervision of a statutory auditor. In such case the statutory auditor shall be elected by the general meeting of members. Such statutory auditor in office may be removed at any time by the general meeting of members with or without cause.»

2. Decision to be retroactively effective not to have the annual accounts for the year ending on 31st December 2002 and the affairs of the Company reviewed and reported on by a statutory auditor.

After deliberation, the Meeting took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting noted the current wording of article 13 of the articles of incorporation of the Company. The Meeting then noted article 200 of the Luxembourg law of 10th August 1915 (the «Law») pursuant to which the supervision of a société à responsabilité limitée is to be entrusted to one or more statutory auditors if the company has more than 25 members. The Meeting then noted that the Company only has a sole shareholder and does thus not reach the threshold of 25 members as provided for in article 200 of the Law. In view thereof the Meeting resolved to amend the article 13 of the articles of incorporation in order to clarify the meaning thereof. The Meeting hence resolved to amend article 13 of the articles of incorporation as set out in the agenda of the meeting. The Meeting further resolved that such amendment shall be applied to the annual accounts of the Company for the year ending 31 December 2002.

*Second resolution*

The Meeting noted the provisions of article 200 of the Law and the amendment of the articles of incorporation under the first resolution. The Meeting noted that since the incorporation of the Company, the shares of the Company have always been held by one member only so that the Company has never reached the threshold of more than 25 members. The Meeting then noted that at the incorporation a statutory auditor had been appointed. In view of article 200 of the Law, the Meeting however resolved not to have the annual accounts for the year ending 31 December 2002 and the affairs of the Company reviewed by a statutory auditor and to revoke such statutory auditor.

There being nothing further to be resolved on the Meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille trois, le quatorzième jour du mois d'avril.

Par devant nous, Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale Extraordinaire des associés de MONEYLINE TELERATE (GLOBAL), S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider, constituée suivant acte notarié du 2 avril 2002, publié au Mémorial C, N° 1.036 du 6 juillet 2002.

L'Assemblée a été ouverte sous la présidence de M<sup>e</sup> Toinon Hoss, maître en droit, qui a désigné comme secrétaire M<sup>e</sup> Antoine Schaus, maître en droit, tous deux demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée a élu comme scrutateur M<sup>e</sup> Antoine Schaus maître en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'Assemblée ayant ainsi été constitué, le président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'associé unique de la Société représenté à l'Assemblée et ses parts sociales sont indiqué sur une liste de présence, qui est signée par le mandataire de l'associé représenté, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumen-

tant. Cette liste de présence restera, ensemble avec la procuration de l'associé représenté, paraphée ne varietur par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée à cet acte pour être enregistrée auprès des autorités d'enregistrement.

II. Il résulte de la liste de présence que sur les cent cinquante (150) parts sociales émises par la Société, toutes les 150 parts sociales sont représentées à la présente Assemblée et en conséquence que l'Assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points à l'ordre du jour.

III. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 13 des statuts de la Société qui aura la formulation suivante:

«A partir du moment où la Société compte plus de 25 membres, les opérations de la Société feront, l'objet d'une surveillance par un commissaire aux comptes. Dans un tel cas le commissaire aux comptes est élu par l'assemblée générale des membres. Un commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment par l'assemblée générale des membres avec ou sans motifs».

2. Décision qui sera effective rétroactivement de ne pas faire contrôler et commenter les comptes annuels pour l'année finissant au 31 décembre 2002 ni les affaires de la Société par un commissaire aux comptes.

Après délibération, l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée prend note du texte actuel de l'article 13 des statuts de la Société. L'Assemblée considère ensuite l'article 200 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 (la «Loi») suivant lequel la surveillance d'une société à responsabilité limitée doit être confiée à un ou plusieurs commissaires aux comptes si la société a plus de 25 membres. L'Assemblée considère que la Société a seulement un associé et ainsi n'atteint pas la limite de 25 membres tel que prévu à l'article 200 de la Loi. En vue de cela l'Assemblée a décidé de modifier l'article 13 des statuts aux fins de clarification. L'Assemblée a par conséquent décidé de modifier l'article 13 des statuts comme décrit dans l'ordre du jour de l'Assemblée. L'Assemblée a encore décidé que ce changement s'applique aux comptes annuels de la Société pour l'année se terminant au 31 décembre 2002.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée a noté les dispositions de l'article 200 de la Loi et la modification des statuts sous la première résolution. L'Assemblée a noté que depuis la constitution de la Société, les parts sociales de la Société ont toujours été détenues par un membre unique et que la Société n'a jamais atteint la limite de plus de 25 membres. L'Assemblée a ensuite noté que lors de la constitution un commissaire aux comptes a été nommé. En vue de l'article 200 de la Loi, l'Assemblée a cependant décidé de ne pas faire vérifier les comptes annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2002 ni les affaires de la Société par un commissaire aux comptes et de révoquer un tel commissaire aux comptes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour l'Assemblée fut clôturée.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, précise qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction en français, à la demande de la même partie comparante et en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaut.

Le présent acte notarié a été fait au Luxembourg à la date mentionnée au début de ce document.

Signé: T. Hoss, A. Schaus, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, vol. 17CS, fol. 46, case 11. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

J. Elvinger.

(021231.2/211/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**MONEYLINE TELERATE (GLOBAL), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R. C. Luxembourg B 86.996.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(021237.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**LOZIE, ABTS & PARTNERS LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8466 Eischen, 14, rue de l'Ecole.

R. C. Luxembourg B 73.420.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00802, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Signatures.

(021061.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**PLUS MED S.A., Société Anonyme,**  
**(anc. PLUS TRUCK RENTAL S.A., Société Anonyme).**  
 Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
 R. C. Luxembourg B 51.502.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Nous Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PLUS TRUCK RENTAL S.A., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich, inscrite au R. C. S. L. sous le numéro B 51.502, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors de résidence à Hesperange, en date du 15 juin 1995, publié au Mémorial C, numéro 462 du 16 septembre 1995, et dont les statuts ont été modifiés (conversion de la monnaie d'expression du capital social de francs luxembourgeois en euros) par décision prise lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 13 décembre 2001, publiée au Mémorial C, numéro 705 du 8 mai 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mademoiselle Annabelle Dieu, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Monsieur Léon Rentmeister, employé privé, demeurant à Dahl.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sabrina Mazzi, employée privée, demeurant à Soleuvre.

Le Bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1) Changement de la dénomination de la société en PLUS MED S.A. et modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société.

2) Remplacement du premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la société par le texte suivant:

«La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières en relation avec l'importation, l'exportation et la vente en gros de toutes sortes d'équipement et particulièrement médical et d'accessoires.

La société a en outre pour objet toutes les activités de conseil sous toutes ses formes en matière de l'organisation, de la gestion et de l'administration d'entreprise et prospection de nouveaux marchés.»

3) Modification du premier paragraphe de l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mars.»

4) Modification de l'article 14 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les mandataires.

III.- Il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour, dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

*Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en PLUS MED S.A.

Suite à cette résolution, les versions anglaise et française de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la société sont modifiées et auront désormais la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«**Art. 1.** There is hereby established a «société anonyme» under the name of PLUS MED S.A.»

**Version française:**

«**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de PLUS MED S.A.»

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de remplacer le premier paragraphe de l'article 4 des statuts de la société par le texte suivant:

**Version anglaise:**

«The company may carry out any commercial, industrial or financial operations, related to the import, export and wholesale of medical equipment and accessories.

The company may also carry out any other transactions in respect of consulting, management, administration and business opportunities.»

**Version française:**

«La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières en relation avec l'importation, l'exportation et la vente en gros de toutes sortes d'équipement et particulièrement médical et d'accessoires.

La société a en outre pour objet toutes les activités de conseil sous toutes ses formes en matière de l'organisation, de la gestion et de l'administration d'entreprise et prospection de nouveaux marchés.»

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 13 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«The annual general meeting of shareholders will be held in Luxembourg-City, at the place specified in the convening notices, on the second Thursday of March.»

**Version française:**

«L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le deuxième jeudi du mois de mars.»

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 14 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

**Version anglaise:**

«**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.»

**Version française:**

«**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.»

Exceptionnellement, l'année sociale en cours comprendra tout le temps à courir du 1<sup>er</sup> octobre 2002 au 31 décembre 2003.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Coût*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à sept cent cinquante euros (€ 750).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Dieu, L. Rentmeister, S. Mazzi, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 avril 2003, vol. 427, fol. 5, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 mai 2003.

A. Weber.

(021189.3/236/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**PLUS MED S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R. C. Luxembourg B 51.502.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(021191.3/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**SOCIETE DE GESTION DU F.C.P. CAPITAL GESTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.545.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE00515, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

N. Uhl

(020989.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**SOCIETE DE GESTION DU F.C.P. CAPITAL GESTION S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 24.545.

Le rapport annuel révisé au 31 décembre 2002 du F.C.P. CAPITAL GESTION, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE00527, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour le Conseil d'Administration*

Signature

(021045.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**KEY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**  
Registered office: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 89.957.

In the year two thousand three, on the sixteenth day of April.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, in place of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, currently prevented, who will guard the original of the present deed.

There appeared:

Mr Patrick Van Hees, jurist residing professionally in Luxembourg, 15, Côte d'Eich, acting in its capacity as attorney in fact of the board of directors of KEY (LUXEMBOURG) S.A. (the 'Corporation'), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, incorporated by deed of Me Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, on 13th November 2002 not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the 'Mémorial'). The Articles of Incorporation have been amended by two deeds of Maître Joseph Elvinger, on 16th December, 2002, not yet published in the Mémorial.

The appearing party acts on the basis of a resolution of the board of directors of the Corporation, a copy of which, after having been signed *in varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to this deed to be registered with it.

The appearing party, acting in such capacity, requested the undersigned notary to state his declarations as follows:

I. Article 5 of the articles of incorporation provides as follows:

'[...]

The authorized corporate capital is set at one million one hundred and twenty-one thousand three hundred and forty Euro (EUR 1,125,340) comprising six hundred and twenty-eight thousand two hundred and seventy-two (628,272) authorised ordinary shares (the 'Authorised Ordinary Shares') with a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each and two hundred and seventy-two thousand (272,000) authorised Preference Shares with a par value of one Euro twenty-five Cents (EUR 1.25) each out of which 28,272 Authorised Ordinary Shares shall be exclusively reserved to the conversion of any warrants issued by the Corporation ('Warrants').

'[...]

Article 6 of the articles of incorporation provides as follows:

'[...]

6.2 Furthermore the board of directors of the Corporation is authorised and instructed to issue future Shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine, within a period expiring on the 16th December 2007 by deciding the issuance of shares representing such whole or partial increase and accepting subscriptions for each such Shares from time to time. The board of directors is further authorised and instructed to determine the conditions of any such subscriptions. The shareholders specifically authorise the board of directors to restrict or waive the rights for preferential subscription regardless of the class of Shares, each time the board of directors shall issue future shares under the authorisation given in the preceding paragraph.

'[...]

6.4 Each time the board of directors shall so act to render effective in whole or in part the increase of capital as authorised by the foregoing provisions, article 5 of the Articles of Incorporation shall be amended so as to reflect the result of such action and that the board of directors shall take or authorise any necessary steps for the purpose of obtaining execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.'

II. The current issued share capital of the Corporation is set at one million Euro (EUR 1,000,000.-) represented by five hundred and twenty-eight thousand (528,000) ordinary shares of a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each and two hundred and seventy-two thousand (272,000) preference shares of a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each.

III. On the basis of the powers given to the board of directors of the Corporation as set out under I above, the board of directors of the Corporation has in a meeting held in Luxembourg resolved to increase its share capital by an amount of twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) so as to raise it from its present amount of one million Euro (EUR 1,000,000.-) to one million twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,022,500.-) by the issue of eighteen thousand (18,000) ordinary shares of a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each. Nine thousand ordinary shares have been fully paid up by a contribution in cash of one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) made by GOCKLER VERMÖGENSWERWALTUNGS GbR, a partnership incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, whose principal place of business is at Brunnenstrasse 3, D-96166 Kirchlauter, and nine thousand ordinary shares have been fully paid up by a contribution in cash of one hundred and twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500) made by SCHERER VERMÖGENSWERWALTUNGS GbR, a partnership incorporated under the laws of the Federal Republic of Germany, whose principal place of business is at Kamillenweg 2, D-50858, Köln.

IV. Of the above referred contributions, twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 22,500.-) were allocated to the share capital account, the remainder of two hundred and two thousand five hundred Euro (EUR 202,500.-) having been allocated to the share premium account.

Evidence of the contribution to the Corporation was given to the undersigned notary.

V. As a result of the preceding increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Corporation is amended so as to read as follows:

'The share capital is set at one million twenty-two thousand five hundred Euro (EUR 1,022,500.-), represented by five hundred and forty-six thousand (546,000) ordinary shares of a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each and two hundred and seventy-two thousand (272,000) preference shares of a par value of one Euro and twenty-five Cents (EUR 1.25) each (such ordinary shares being the 'Ordinary Shares', such preference shares being the 'Preference Shares', each of any of them being a 'Share' and, all together, the 'Shares').'

#### Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation as a result of its increase of capital are estimated at EUR 3,500.-.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the party hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the party, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Executed in Luxembourg on the day aforementioned at [...].

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le seize avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en remplacement de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, actuellement empêché, lequel aura la garde de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, 15, Côte d'Eich, agissant en sa qualité de mandataire de fait du conseil d'administration de KEY (LUXEMBOURG) S.A. (la 'Société'), une société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 13 novembre 2002 non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le 'Mémorial'). Les Statuts ont été modifiés suivant deux actes reçus par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 décembre 2002, non encore publiés au Mémorial.

Le comparant agissant en vertu d'une résolution du conseil d'administration de la Société dont une copie, après avoir été signé ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en ès qualités, a requis le notaire d'acter les déclarations comme suit:

I. L'article 5 des statuts prévoit que:

'[...]

Le capital social autorisé est fixé à un million cent vingt-cinq mille trois cent quarante euro (EUR 1.125.340,-) comprenant six cent vingt-huit mille deux cent soixante-douze (628.272) Actions Ordinaires Autorisées (les 'Actions Ordinaires Autorisées') d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) chacune et deux cent soixante-douze mille (272.000) Actions Préférentielles autorisées d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) chacune dont vingt-huit mille deux cent soixante-douze (28.272) Actions Ordinaires Autorisées seront exclusivement réservées à la conversion de tous bons de souscription émis par la Société ('Warrants').

[...].

L'article 6 prévoit que:

'[...]

6.2. De plus, le conseil d'administration de la Société qu'il appartienne, pendant une période expirant au 16 décembre 2007, en décidant d'émettre des Actions représentant entièrement ou partiellement une telle augmentation et d'accepter les souscriptions pour ses Actions en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est en outre autorisé à déterminer les conditions de telles souscriptions. Les actionnaires autorisent expressément le conseil d'administration de restreindre ou de renoncer aux droits de souscription préférentiels peu importe la classe d'Actions chaque fois que le conseil d'administration émettra des Actions futures en vertu de l'autorisation donnée au précédent paragraphe.

[...]

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration agira ainsi afin de rendre effectif en entier ou en partie l'augmentation de capital telle qu'autorisée ci-avant, l'article 5 des statuts sera modifié afin de refléter le résultat d'une telle opération et le conseil d'administration devra prendre ou autoriser toutes mesures nécessaires dans le but d'obtenir exécution et publication d'une telle modification en conformité avec la loi luxembourgeoise.'

II. Le capital social actuellement émis de la Société s'élève à un million Euro (EUR 1.000.000,-) représenté par cinq cent vingt-huit mille (528.000) actions ordinaires d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) chacune et deux cent soixante-douze mille (272.000) actions préférentielles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cent (EUR 1,25) chacune.

III. Sur base des pouvoirs octroyés au conseil d'administration de la Société tels que déterminés sous I. ci-dessus, le conseil d'administration de la Société a, lors d'une réunion qui s'est tenue à Luxembourg, décidé d'augmenter son capital social d'un montant de vingt-deux mille cinq cent Euro (EUR 22.500,-) de façon à le porter de son montant actuel d'un million Euro (EUR 1.000.000,-) à un million vingt-deux mille cinq cent Euro (EUR 1.022.500,-) par l'émission de dix-huit mille (18.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune. Neuf mille actions ordinaires ont été entièrement libérées par un apport en espèces de cent douze mille cinq cent Euro (EUR 112.500,-) par un apport en espèces réalisé par GOCKLER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR, un partnership constituée sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son principal siège d'établissement à Brunnenstrasse 3, D-96166 Kirchlauter et neuf mille actions ordinaires ont été entièrement libérées par un apport en espèces de cent

douze mille cinq cent Euro (EUR 112.500,-) par un apport en espèces réalisé par SCHERER VERMÖGENSVERWALTUNGS GbR, un partnership constitué sous les lois de la République Fédérale d'Allemagne, ayant son principal siège d'établissement à Kamillenweg 2, D-50858, Köln.

IV. Des apports tels que décrets ci-dessus vingt-deux mille cinq cents Euro (EUR 22.500,-) étant alloué au compte capital social, le reste de deux cent et deux mille cinq cents Euro (EUR 202.500,-) sont alloués au compte prime d'émission.

La preuve du paiement des apports a été donnée au notaire instrumentant.

V. Il résulte de l'augmentation de capital qui précède que le premier paragraphe de l'article 5 des statuts a été modifié comme suit:

«Le capital social est fixé à un million vingt-deux mille cinq cents Euro (EUR 1.022.500,-), représenté par cinq cent quarante-six mille (546.000) actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune et deux cent soixante-douze mille (272.000) actions préférentielles d'une valeur nominale d'un euro vingt-cinq cents (EUR 1,25) chacune (ces actions ordinaires étant les 'Actions Ordinaires', ces actions préférentielles étant les 'Actions Préférentielles', chacune étant une 'Action' et toutes ensemble les 'Actions').»

#### Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués à EUR 3.500,-

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; il est spécifié qu'à la demande du comparant, en cas de divergences avec la version française, le texte anglais fera foi. Lecture faite, l'acte a été signé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: P.Van Hees, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 22 avril 2003, vol. 138S, fol. 83, case 3. – Reçu 2.250 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

J. Seckler.

(021209.2/211/154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

#### **KEY (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 89.957.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(021288.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

#### **HAPPYCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 55, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 66.875.

#### EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 18 avril 2003 que:

#### Délibération

L'assemblée prend acte de la démission de Monsieur Eric Lackner de ses fonctions de gérant, avec effet au 30 avril 2003.

Par vote spécial, l'assemblée accorde décharge pleine et entière à Monsieur Eric Lackner pour l'exécution de ses fonctions de gérant.

L'assemblée élit Madame Marie-Louise Sagot, administrateur de sociétés, demeurant à B-4000 Liège 9, boulevard Piercot aux fonctions de gérant pour un mandat d'une durée indéterminée.

L'assemblée transfère le siège social de la société auprès de l'ETUDE HARPES, FELTGEN ET ASSOCIES, 55, boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Pour la société

M.-L. Sagot

Enregistré à Luxembourg, le 12 mai 2003, réf. LSO-AE02012. – Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021234.3/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**EOI SYKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.583.

L'an deux mille trois, le quatre avril à 16.05 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée EOI SYKES, S.à r.l., ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal, R. C. Luxembourg section B numéro 80.583, constituée suivant acte de scission reçu le 28 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, page 37409 de 2001.

L'assemblée est présidée par Madame Laurence Mostade, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marjorie Fever, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Sébastien Dodo, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-jointes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1. Introduction d'un nouvel article 8 dans les statuts ayant la teneur suivante:

«La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- l'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum de parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- la valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

- les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat.

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.»

2. Modification de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.»

3. Renumerotation des articles subséquents.

4. Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution*

Il est décidé d'introduire un nouvel article 8 dans les statuts ayant la teneur suivante:

«La société pourra acquérir des parts sociales de son propre capital dans les conditions fixées ci-après:

- l'autorisation d'acquérir est accordée en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social qui fixera le nombre maximum de parts sociales à acquérir et le prix de rachat des parts sociales en question. Chaque opération de rachat de parts sociales devra faire l'objet d'une autorisation spécifique;

- la valeur nominale des parts sociales acquises, y compris les parts sociales que la société aurait acquises antérieurement et qu'elle aurait en portefeuille ainsi que les parts sociales acquises par une personne agissant en son propre nom, mais pour le compte de la société, ne peut dépasser 10% du capital souscrit;

- les acquisitions ne peuvent avoir pour effet que l'actif net devienne inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer;

- les acquisitions ne pourront être faites qu'au moyen de sommes distribuables y compris la réserve extraordinaire constituée au moyen de fonds touchés par la société comme prime d'émission sur l'émission de ses propres parts sociales ou du produit d'une nouvelle émission effectuée en vue de ce rachat;

Les parts sociales rachetées par la société n'ont aucun droit de vote ni le droit à la distribution d'un dividende ou du produit de liquidation.

Les parts sociales acquises en violation des dispositions qui précèdent devront être cédées dans un délai d'un an à compter de leur acquisition. A défaut de leur cession dans ce délai, les parts sociales devront être annulées. Il pourra être procédé à une réduction du capital souscrit d'un montant correspondant. Une telle réduction sera obligatoire dans la mesure où les acquisitions de parts sociales à annuler ont eu pour effet que l'actif net est devenu inférieur au capital souscrit augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.»

*Deuxième résolution*

Il est décidé de modifier l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.»

*Troisième résolution*

En conséquence de la première résolution prise ci-dessus, il est décidé de procéder à une renumérotation complète des articles des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Mostade, M. Fever, S. Dodo, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 avril 2003, vol. 17CS, fol. 36, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

J. Elvinger.

(021220.2/211/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**EOI SYKES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.583.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(021222.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**IPv6 FORUM, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8290 Kehlen, 31, Domaine de Brameschhof.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Signatures.

(021190.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**IPv6 FORUM, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8290 Kehlen, 31, Domaine de Brameschhof.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Signatures.

(021195.3/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**F.T.G. S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: Luxembourg, 2A, place de Paris.  
R. C. Luxembourg B 93.190.

—  
STATUTS

L'an deux mille trois, le quatre mars.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. La société GEEVESTON VENTURES CORP., une société constituée sous la loi du Belize, demeurant à ayant son siège social à Belize City, 35a, Regent street, représentée par son administrateur (director) Maître Romain Lutgen, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, 2A, place de Paris,
2. Monsieur Romain Lutgen, prénommé, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Par la présente il est formé une société anonyme sous la dénomination de F.T.G. S.A. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes affaires immobilières ainsi que la gestion du patrimoine immobilier tant au Grand-Duché qu'à l'étranger. D'une façon générale elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) partagé en 31 (trente et une) actions de mille (1.000) euros chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration de la société ne peut se réunir que si la majorité des administrateurs est présent ou représenté pendant toute la durée de la réunion; le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou télécopie, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Le ou les premiers administrateurs délégués peuvent être désignés par l'assemblée générale suivant immédiatement la constitution de la société.

La société se trouve engagée par soit la signature conjointe de deux administrateurs, soit par la signature unique d'un administrateur-délégué.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le trente et un décembre 2003.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de septembre à 14.00 heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations, et pour la première fois en l'an 2004.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 9.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire des actions doit en effectuer le dépôt cinq jours avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 10.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

**Art. 11.** Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983 et avec l'approbation du commissaire aux comptes de la société, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Souscription et libération*

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

La société GEEVESTON VENTURES CORP, prénommée .....	30 actions
Monsieur Romain Lutgen, prénommé.....	1 action
Total: .....	<u>31 actions</u>

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la libre disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
  - a) Monsieur Wilhelmus Lambertus Carolus Hagen, né le 5 juin 1964 à Amsterdam, demeurant à B-2360 Oud Tornhout, 69, Staatsbaan;
  - b) Maître Romain Lutgen, prénommé, né le 26 juillet 1947 à L-2314 L-1661 Luxembourg, demeurant à Luxembourg, 2A, place de Paris;
  - c) Maître Joë Lemmer, avocat à la Cour, né le 10 mai 1971 à Luxembourg, demeurant à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs administrateurs délégués. Comme premier administrateur-délégué, il nomme:

Monsieur Wilhelmus Lambertus Carolus Hagen, prénommé.

- 3) Est appelé aux fonctions de commissaire:

Monsieur François David, né le 5 août 1947 à Luxembourg, demeurant à L-8077 Bertrange, 83A, route de Luxembourg.

- 4) Les mandats des administrateurs et du commissaire se termineront à l'occasion de l'assemblée générale ordinaire de la société de 2009.

- 5) Le siège de la société est établi à Luxembourg, 2A, place de Paris.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Lutgen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 mars 2003, vol. 16CS, fol. 80, case 8. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2003.

J. Elvinger.

(021248.3/211/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 93.183.

**STATUTS**

L'an deux mille trois, le vingt-quatre avril.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

La société EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., avec siège social à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

ici représentée par sa gérante unique Mademoiselle Annabelle Dieu, employée privée, demeurant à Arlon (Belgique), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg le 22 avril 2003, laquelle, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'elle va constituer.

**Titre I<sup>er</sup>.- Raison sociale, Objet, Siège, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet:

- la prestation de services d'administration, de comptabilité et de secrétariat (à l'exclusion de toute activité rentrant dans le domaine des activités réservées aux professions d'Experts-Comptables et de Conseil Economique);

- la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, garanties ou de toute autre manière à des sociétés accessoires ou affiliées.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toute opération financière, mobilière ou immobilière, commerciale ou industrielle qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

**Art. 3.** La société prend la dénomination de EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3, S.à r.l.

**Art. 4.** Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés

**Art. 5.** La durée de la société est illimitée.

**Titre II.- Capital social, Apports, Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à trois millions euros (€ 3.000.000,-), représenté par six mille (6.000) parts sociales de cinq cents euros (€ 500,-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

**Art. 7.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptée par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 9.** En cas de décès d'un associé, gérant ou non-gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

**Art. 10.** Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

### Titre III.- Gérance

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du gérant ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délais de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Il a la signature sociale et il a le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

S'il y a plusieurs gérants, la société est valablement engagée envers les tiers par la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 12.** Le décès du ou des gérants ou leur retraite, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

### Titre IV.- Décisions et Assemblées générales

**Art. 13.** Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 14.** A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

**Art. 15.** Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

### Titre V.- Exercice social, Inventaires, Répartition des bénéfices

**Art. 16.** L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 17.** Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaires et bilan.

**Art. 18.** Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé 5% pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

### Titre VI.- Dissolution, Liquidation

**Art. 19.** En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Disposition transitoire*

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2003.

#### *Souscription et libération*

Les six mille (6.000) parts sociales sont toutes souscrites par l'associé unique EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois millions euros (€ 3.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

#### *Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à trente-trois mille deux cent cinquante euros (€ 33.250,-).

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

La partie ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- La société est gérée par un gérant.

Madame Marina Valvasori, employée privée, née à Dudelange le 24 mars 1970, demeurant à L-3261 Bettembourg, 18, rue du Nord, est nommée gérante de la société pour une durée indéterminée.

La gérante aura tous les pouvoirs tels que définis à l'article 11 des statuts.

2.- Le siège social est établi à L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le comparant a signé avec Nous, notaire.

Le présent acte, documenté en langue française, est suivi d'une traduction anglaise. Le notaire déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise. En cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte français devra prévaloir.

#### **Suit la traduction anglaise du texte qui précède:**

In the year two thousand and three, on the twenty-fourth of April.

Before Us, Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage.

There appeared:

The company EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., with registered office in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich,

here represented by Miss Annabelle Dieu, private employee, residing in Arlon (Belgium),

by virtue of a proxy given in Luxembourg on April 22nd, 2003, which proxy, after been signed ne varietur by the mandatory and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time.

The said person has requested the undersigned notary to draw up as follows the deed of formation of a «company with limited liability in one's person».

#### **Section I.- Object, Denomination, Registered office, Duration**

**Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become partners in future, a company with limited liability which will be governed by the law of August 15th, 1915 on commercial companies, by the law of September 18th, 1933 on companies with limited liability and their amended laws, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The corporation shall have as its business purpose:

- the rendering of administrative, accounting and secretarial services (excluding all activities reserved to the professions of Chartered Accountants and Economic Council);
- the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, the possession, the administration, the development and the management of its portfolio.

The corporation may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

The corporation may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds.

In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 3.** The name of the company is EURO REAL ESTATE PROPERTIES 3, S.à r.l.

**Art. 4.** The registered office is established in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of a general meeting of its associates.

**Art. 5.** The duration of the company is unlimited.

#### **Section II.- Corporate capital, Contribution, Shares**

**Art. 6.** The corporate capital is set at three million Euros (€ 3,000,000.-), represented by six thousand (6,000) shares of five hundred Euros (€ 500.-) each.

In case of and for the time all the shares are hold by a sole partner, the company will be considered as a «one-man company with limited liability» pursuant to article 179 (2) of the law on commercial companies; in this eventuality, the articles 200-1 and 200-2 of the same law will be applicable.

**Art. 7.** The shares are freely transferable among associates; they can only be transferred by living persons to non-associates with the consent of the General Meeting of Associates representing at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 8.** The transfer must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

The transfer can be opposed to the Company and to third parties only after due service of the transfer by bailiff to the Company or acceptance by the Company in a notarial deed in compliance with Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 9.** In case of death of an associate, whether a manager or not, the Company will not be dissolved and it will continue to exist among the surviving associates and the legal heirs of the deceased associate.

The disability, bankruptcy or insolvency of any one of the associates shall not terminate the Company.

**Art. 10.** Each share is indivisible in so far as the Company is concerned. Co-owners are represented towards the Company by only one of them or by a common attorney-in-fact chosen among the associates.

The rights and obligations attached to each share follow the share wherever it goes. The ownership of a share automatically entails adhesion to the present articles of incorporation.

The heirs and creditors of an associate may neither solicit seals to be affixed on the assets and documents of the Company, nor interfere in any manner whatsoever with its management; they have the obligation, for the exercise of their rights, to refer to the Company's inventories and to the decisions of the General Meeting.

### **Section III.- Management**

**Art. 11.** The Company is administered by one or several managers appointed by the general meeting of the associates representing more than the half of the corporate capital and chosen from among the associates or not.

The deed of appointment shall state the duration of their functions and their powers.

At any time the associates may, at the same majority, decide to remove one or all the managers for due cause and for any reason whatsoever left to the final appreciation of the associates provided however that if the removal does not take place for a due cause the notice period as determined in the employment contract or failing this a notice period of two months shall be observed.

The manager shall have the broadest powers to act on behalf of the Company in any and all circumstances and to accomplish and authorize all acts and operations relating to its object. The manager shall validly bind the Company towards third persons by his sole signature. He is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or as defendant.

If several managers have been appointed, the Company is bound towards third persons by the individual signature of each manager.

**Art. 12.** The Company will not be dissolved by the manager's death or by his retirement, irrespective of the reasons of said retirement.

The heirs or successors of the manager can neither have seals apposed on the Company's papers and registers nor have any judicial inventory of the Company's assets drawn up.

### **Section IV.- Decisions and General meetings**

**Art. 13.** The decisions of the associates are taken in a General Meeting or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 14.** Unless a provision to the contrary is provided for by the present articles of incorporation or by the law, no decision is validly taken, unless adopted by the associates representing more than one half of the corporate capital.

If the Company has only one partner, his decisions are written down on a register held at the registered office of the Company.

**Art. 15.** The decisions are recorded in a register of resolutions kept by the management at the registered office, to which will be attached the documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies.

### **Section V.- Fiscal year, Inventories, Distribution of profits**

**Art. 16.** The fiscal year begins on the first day of January and ends on the thirty-first day of December of each year.

**Art. 17.** At the end of the business year, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each associate or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

**Art. 18.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of all general expenses, social charges, all write-offs for depreciation of the corporate assets and provisions for commercial or other risks, represent the net profit. From the annual net profit of the Company five per cent shall be deducted and allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such legal reserve amounts to ten per cent of the corporate capital.

The remaining profit shall be at the disposal of the associates who will decide to carry it forward or to distribute it. If there are losses, they shall be borne by all the associates within the proportion of and up to their shareholdings.

### **Section VI.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 19.** In case of dissolution, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be associates, appointed by the associates who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 20.** All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of September 18th, 1933, on commercial companies as amended.

#### *Transitory disposition*

Exceptionally the first fiscal year will start on the present date and shall last until December 31st, 2003.

#### *Subscription and Payment*

All the six thousand (6,000) shares are subscribed by the sole partner EURO PROPERTIES INVESTMENTS, S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of three million Euros (€ 3,000,000.-) is at the disposal of the company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

## Costs

The amount of costs, expenses, fees and charges which have to be paid by the Company as a result of its incorporation is estimated at thirty-three thousand two hundred and fifty Euros (€ 33,250.-).

*Extraordinary general meeting*

The above appearing party, representing the entire subscribed capital, has taken the following resolutions:

1.- The Company is managed by one manager:

Mrs Marina Valvasori, private employee, born in Dudelange on March 24th, 1970, residing in L-3261 Bettembourg, 18, rue du Nord, is appointed manager of the Company for an unlimited period.

The manager shall have all the powers as defined in article 11 of the articles of incorporation.

2.- The registered office is established in L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

Whereof the present notarial deed, drawn up in Bascharage at the notary's office, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with Us, the notary.

The present deed, worded in the French language, is followed by a translation into the English language. The notary declares having personal knowledge of the English language. In case of divergences between the French and the English texts, the French version will prevail.

Signé: A. Dieu, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 25 avril 2003, vol. 427, fol. 5, case 3. – Reçu 30.000 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 5 mai 2003.

A. Weber.

(021246.3/236/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**OLLE OLSSON REINSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 31.876.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01378, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société OLLE OLSSON REINSURANCE S.A.*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

(021274.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**OLLE OLSSON REINSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 31.876.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 15 avril 2003*

L'Assemblée Générale du 15 avril 2003 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Per Olsson,
- Monsieur Tomas Matsson,
- Monsieur Leif Bolander,
- Monsieur Tony Nordblad.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale du 15 avril 2003 renomme également ERNST & YOUNG LUXEMBOURG, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

*Pour la société OLLE OLSSON REINSURANCE*

SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01376. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021276.3/682/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**LE CASTEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund.  
R. C. Luxembourg B 29.604.

L'an deux mille trois, le vingt-trois avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

La société EURO-EASY S.A., avec siège social à L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 65.689, ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Giancarlo Speciale, commerçant, demeurant à L-1941 Luxembourg 411, route de Longwy.

Laquelle comparante, par son mandataire déclare être l'unique associée représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée LE CASTEL, S.à r.l. avec siège social à L-2440 Luxembourg, 2, rue de Rollingergrund, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B, sous le numéro 29.604, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 16 décembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 76 du 28 mars 1989, modifiée suivant acte reçu par Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 août 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 514 du 9 décembre 1994, modifiée à plusieurs reprises par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich et en dernier lieu en date du 23 septembre 1998, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 918 du 18 décembre 1998.

Laquelle comparante, par son mandataire, et en sa qualité d'associée unique a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associée unique accepte la démission de Monsieur Jean-Michel Juventy de son mandat de gérant de la société.

*Deuxième résolution*

L'associée unique décide de nommer comme nouveau gérant pour une durée indéterminée Monsieur Amar Sahki, Maître d'Hôtel, demeurant à F-57180 Terville, 2, Boucle Denis Papin, né à Thionville le 2 juin 1975.

*Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement six cents Euros (600,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: G. Speciale, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, vol. 138S, fol. 87, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 mai 2003.

P. Decker.

(021305.3/206/42) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

**REDONDA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 47.439.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 6 mai 2003*

Monsieur Zafferani Enzo, Madame Andreini Ornella et Madame Merlini Yvette Mirella sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Schaus Adrien est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Pour extrait sincère et conforme

REDONDA S.A.

E. Zafferani / O. Andreini

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01276. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021292.3/545/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

**CARMIGNAC PORTFOLIO, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 70.409.

L'an deux mille trois, le vingt-deux avril.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société d'Investissement à Capital Variable CARMIGNAC PORTFOLIO une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-2951 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy,

constituée suivant acte reçu par le notaire Frank Baden, de résidence à Luxembourg le 30 juin 1999, publié au Memorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 593 du 2 août 1999,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 70.409,

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Mademoiselle Pilar Verde-Muniesa, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nommé secrétaire Madame Catia Paciotti-Luchetti, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alexandre Pierron, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter:

I) Que la présente assemblée générale a été dûment convoquée par des annonces parues au Recueil Spécial du Memorial C N° 354 du 2 avril 2003 et N° 396 du 11 avril 2003, au Letzeburger Journal, à l'Echo et De Financieel Economische Tijd, du 2 et 11 avril 2003 ainsi que dans le Balo, Le Sole, l'AGEFI et la Feuille Officielle Suisse du commerce en date du 21 mars 2003.

Les numéros justificatifs de ces publications ont été déposés au bureau de l'assemblée.

II) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Modification de l'article 5 des statuts, au deuxième paragraphe afin de convertir le montant de francs luxembourgeois en Euro:

«Le capital social minimum de la Société est de un million deux cent trente-neuf mille quatre cent soixante-sept Euros et soixante-deux Cents (EUR 1.239.467,62).

2.- Modification de l'article 9 de statuts au dernier paragraphe afin de supprimer la phrase suivante:

«La première Assemblée Générale Annuelle aura lieu en 2000.»

3.- Modification de l'article 22 des statuts au paragraphe C.4) en supprimant la dernière phrase et en introduisant une nouvelle comme suit:

«d) au cas où un avoir ou un engagement de la Société ne peut pas être attribué à une masse déterminée, cet avoir ou engagement sera attribué à toutes les masses au prorata des valeurs nettes d'inventaire des différents compartiments; les actifs d'un compartiment déterminé ne répondent que des dettes engagements et obligations qui concernent ce compartiment sauf stipulation contraire dans les documents constitutifs; étant entendu que, dans les relations de porteurs de parts entre eux, chaque compartiment est traité comme une entité à part.»

4.- Modification de l'article 24 des statuts dans son premier paragraphe afin de supprimer la phrase suivante:

«Le premier exercice social se clôture le 31 décembre 1999.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées 'ne varietur' par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III) Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur 385.136 actions représentant la totalité du capital social, 20.000 actions, soit moins de la moitié des actions émises, sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence n'est pas régulièrement constituée et ne peut ni délibérer ni valablement décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-avant reproduit.

Après avoir approuvé l'exposé de Madame le Président et après avoir reconnu qu'elle n'était pas régulièrement constituée, l'assemblée s'est ajournée séance tenante à la date du 26 mai 2003.

Elle a chargé le Conseil d'Administration de convoquer les actionnaires pour cette nouvelle réunion qui pourra alors délibérer et valablement décider quel que soit le nombre d'actions présents ou représentées.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Evaluation*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 1.000,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Verde-Muniesa, C. Paciotti-Luchetti, A. Pierron, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, vol. 138S, fol. 87, case 1. – Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 7 mai 2003.

P. Decker.

(021307.2/206/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**ABINGWORTH BIOVENTURES SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).**

Siège social: Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 40.434.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2003, réf. LSO-AE00126, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

STENHAM GESTINOR AUDIT, S.à r.l.

Signature

(020331.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 mai 2003.

---

**I & M RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.394.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03530, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020924.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**I & M RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.394.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020926.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**HELLAS SPORT INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 51.384.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00657, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 6.083.856,21 EUR
Bénéfice de l'exercice 2000 .....	5.563.400,78 EUR
Report à nouveau .....	- 520.455,43 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021158.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**TRIO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R. C. Luxembourg B 74.089.

L'an deux mille trois, le dix-neuf mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de TRIO INVEST S.A., une société anonyme, (la «Société»), établie et ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 74.089.

La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 13 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 329 du 6 mai 2000.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange (Luxembourg), en remplacement du notaire instrumentant, en date du 1<sup>er</sup> juin 2001, publié au Mémorial C numéro 1168 du 14 décembre 2001.

La séance est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Ruth Donkersloot, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Angela Narolles, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane Das, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I) L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation de capital à concurrence de EUR 269.000,- pour le porter de son montant actuel de EUR 700.000,- à celui de EUR 969.000,- avec création et émission de 26.900 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,-.

2.- Renonciation par l'actionnaire minoritaire CLEVERDAN S.A. à son droit préférentiel de souscription et souscription de 26.900 actions nouvelles par MAJENTEL S.A.

3.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

4.- Divers.

II) Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et par les membres du Bureau, sera enregistrée avec le présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

III) Il résulte de ladite liste de présence que l'ensemble des soixante-dix mille (70.000) actions représentant l'intégralité du capital social actuellement fixé à sept cent mille euros (700.000,- EUR) sont présentes ou représentées à cette assemblée. Tous les actionnaires présents se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV) La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur son ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR) afin de porter le capital social souscrit de son montant actuel de sept cent mille euros (700.000,- EUR) à un montant de neuf cent soixante-neuf mille euros (969.000,- EUR) par la création et l'émission de vingt-six mille neuf cents (26.900) actions nouvelles ordinaires, chacune avec valeur nominale de dix euros (10,- EUR), chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, réunissant toutes les actions présentement émises, reconnaît en rapport avec la présente augmentation de capital que l'un des actionnaires existant a totalement renoncé à son droit de souscription préférentiel et décide d'admettre à la souscription de la totalité des vingt-six mille neuf cents (26.900) actions nouvelles, l'autre actionnaire existant, la société MAJENTEL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

*Souscription - Paiement*

Ensuite, la société anonyme MAJENTEL S.A., prédésignée, ici représentée par Monsieur Stéphane Das, préqualifié, en vertu d'une procuration lui donnée à Luxembourg, le 17 mars 2003, laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par tous les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée en même temps avec lui, déclare souscrire les vingt-six mille neuf cents (26.900) actions nouvellement émises d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le souscripteur susmentionné déclare et tous les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée générale extraordinaire reconnaissent expressément que toutes les actions ont été intégralement libérées en numéraire.

Preuve donc de ce paiement de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR) a été rapportée au notaire instrumentant qui la reconnaît expressément.

*Troisième résolution*

Afin de refléter l'augmentation de capital qui précède, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier dans les deux versions anglaise et française, le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société. L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de donner, dans les deux versions, dorénavant la teneur suivante au premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts de la Société:

**English version:**

«**Art. 5. First paragrah.** The subscribed capital of the company is fixed at nine hundred sixty-nine thousand euros (969,000.- EUR) divided into ninety-six thousand nine hundred (96,900) shares with a par value of ten euros (10.- EUR) each.»

**Version française:**

«**Art. 5. 1<sup>er</sup> alinéa.** Le capital social souscrit de la société est fixé à neuf cent soixante-neuf mille euros (969.000.- EUR) divisé en quatre-vingt-seize mille neuf cents (96.900) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés sans nul préjudice à la somme de quatre mille euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: R. Donkersloot, A. Narolles, S. Das, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2003, vol. 875, fol. 63, case 4. – Reçu 2.690 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(021330.3/239/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**TRIO INVEST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 74.089.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(021332.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**RING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 69.928.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01059, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour RING INTERNATIONAL S.A.

Signature

(021364.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**RING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 69.928.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour RING INTERNATIONAL S.A.

Signature

(021362.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**LAREXA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.  
R. C. Luxembourg B 45.788.

L'an deux mille trois, le vingt et un mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de LAREXA S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45788.

La Société a été constituée suivant acte notarié du 26 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 41 du 31 janvier 1994.

Les statuts de la Société ont été modifiés suivant actes notariés:

- du 21 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1186 du 18 décembre 2001;
- du 25 juillet 2002, publié au Mémorial C numéro 1465 du 10 octobre 2002.

L'Assemblée est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Thierry Schmit, employé privé, avec adresse professionnelle à Senningerberg (Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Armelle Beato, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Geneviève Baué, employée privée, avec adresse professionnelle à Senningerberg (Luxembourg).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'Assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social.
- 2.- Modification subséquente des articles 2 et 15 des statuts.
- 3.- Divers.

B) Que la présente Assemblée réunissant l'intégralité du capital social, fixé actuellement à trente-huit mille Euros (38.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'Assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la Société de Luxembourg-Ville à Senningerberg/Commune de Niederanven et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article deux (2) des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Senningerberg (Luxembourg).

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de fixer la nouvelle adresse de la Société au Aerogolf Center, 1a, Heienhaff, L-1736 Luxembourg.

*Troisième résolution*

Suite au transfert du siège social à une commune autre que celle de la Ville de Luxembourg, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires décide de changer le lieu de la tenue des assemblées générales annuelles statutaire de la Société, de modifier l'article quinze (15) des statuts de la Société et de donner par conséquent à cet article quinze (15) des statuts la teneur suivante:

«**Art. 15.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Senningerberg (Luxembourg), les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: T. Schmit, A. Beato, G. Baué, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 24 mars 2003, vol. 875, fol. 63, case 5. – Reçu 12 Euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(021340.3/239/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**LAREXA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff, Aerogolf Center.

R. C. Luxembourg B 45.788.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(021342.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**ISSOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 76.567.

---

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03534, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020936.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**SAMOLUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 69.709.

---

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03526, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020939.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**FIRST TARGET S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.031.

---

EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'assemblée générale ordinaire de notre société tenue en date du 22 avril 2003 que, suite à la démission de Monsieur Roger Greden de ses fonctions d'administrateur avec effet au 26 avril 2002, a été nommée administrateur en remplacement avec effet à la même date Mademoiselle Sophie Cardon de Lichtbuer, demeurant à B-1150 Bruxelles, 43, rue Mareyde.

Son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01704. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021214.3/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**LIMONI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 92.813.

L'an deux mille trois, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée LIMONI HOLDING S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, en cours d'inscription au registre de commerce, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2003, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco Lagona, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Lorenzo Patrassi, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Jean-Jacques Josset, employé privé, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence, laquelle après avoir été signée par tous les actionnaires présents et les porteurs de procurations des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée à la présente minute avec laquelle elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte les procurations des actionnaires représentés.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

I. Que suivant la liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit, sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

II. Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1. Augmentation de capital à concurrence de EUR 28.000.000,- (vingt-huit millions d'Euros), en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 32.000,- (trente-deux mille Euros) à EUR 28.032.000,- (vingt-huit millions trente-deux mille Euros), par la création de 2.800.000 (deux millions huit cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes.

2. Souscription et libération des actions nouvelles par les actionnaires.

3. Suppression du capital autorisé existant et instauration d'un nouveau capital autorisé de EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions d'euros), divisé en 7.000.000 (sept millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 avril 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

4. Autorisation au conseil d'administration de déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur nouvelle suivante:

«**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 28.032.000,- (vingt-huit millions trente-deux mille Euros), représenté par 2.803.200 (deux millions huit cent trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (cent Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions d'euros), divisé en 7.000.000 (sept millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 avril 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.»

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 28.000.000,- (vingt-huit millions d'Euros),

en vue de porter le capital social de son montant actuel de EUR 32.000 (trente-deux mille Euros) à EUR 28.032.000,- (vingt-huit millions trente-deux mille Euros),

par la création de 2.800.000 (deux millions huit cent mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, donnant les mêmes droits que les actions anciennes, à libérer par un versement en espèce par chaque actionnaire au prorata de sa participation actuelle.

*Souscription*

Alors sont intervenus aux présentes, les actionnaires existants, tels qu'ils figurent sur la liste de présence, représentés par la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, société anonyme, avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, elle même représentée par Messieurs Marco Lagona et Lorenzo Patrassi, préqualifiés, en vertu de trois procurations données les 16 et 17 avril 2003,

lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels actionnaires, représentés comme il est dit ci-avant, déclarent souscrire à la totalité des 2.800.000 (deux millions huit cent mille) actions nouvelles d'une valeur de EUR 10,- (dix Euro) chacune, et ce au prorata de leur participation actuelle dans la société,

qu'ils libèrent intégralement par un versement en espèces d'un montant total de EUR 28.000.000,- (vingt-huit millions d'Euros).

Ce montant total est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

L'assemblée réunissant l'intégralité du capital social de la société, accepte à l'unanimité la souscription des 2.800.000 (deux millions huit cent mille) actions nouvelles par les actionnaires existants.

*Deuxième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de supprimer l'ancien capital autorisé et d'instaurer un nouveau capital autorisé de EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions d'euros), divisé en 7.000.000 (sept millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

avec pouvoir au conseil d'administration, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 avril 2008, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

*Troisième résolution*

L'assemblée des actionnaires autorise le conseil d'administration à déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir le paiement du prix des actions représentant tout ou partie de la ou des augmentations de capital et autorisation au conseil d'administration de faire constater authentiquement chaque augmentation du capital social et de faire adapter, en même temps, l'article 5 des statuts aux changements intervenus.

*Quatrième résolution*

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 5 des statuts pour l'adapter aux résolutions qui précèdent, lequel article 5 se lit désormais comme suit:

**Art. 5.** Le capital social souscrit de la société est fixé à EUR 28.032.000,- (vingt-huit millions trente-deux mille Euros), représenté par 2.803.200 (deux millions huit cent trois mille deux cents) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (cent Euros) chacune, entièrement souscrites et libérées.

Toutes les actions sont au porteur ou nominatives ou choix de l'actionnaire.

Le capital autorisé est fixé à EUR 70.000.000,- (soixante-dix millions d'euros), divisé en 7.000.000 (sept millions) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 17 avril 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

*Clôture*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

*Frais*

Le montant des frais, coûts, honoraires et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, suite à la présente augmentation de capital, est estimé à EUR 286.400,-.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'article 26, ont été remplies.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, L. Patrassi, J.-J. Josset, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, vol. 138S, fol. 85, case 5. – Reçu 280.000 euros.

*Le Receveur* (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

J. Delvaux.

(021343.3/208/148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**LIMONI HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 92.813.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 17 avril 2003, actée sous le n° 244 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(021378.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**KEY CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.533.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05271, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020929.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**KEY CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.533.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05272, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020931.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**KEY CAPITAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 61.533.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, réf. LSO-AD05273, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre  
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020933.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**D.W.S. DEGUPLAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein.  
R. C. Luxembourg B 45.532.

L'an deux mille trois, le vingt-quatre mars.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de D.W.S. DEGUPLAST S.A., (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-3378 Livange «Centre le 2000» Zone Industrielle, inscrite au registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 45532.

La Société a été constituée originellement sous forme d'une société à responsabilité limitée, suivant acte notarié du 17 novembre 1993, publié au Mémorial C numéro 2 du 4 janvier 1994.

La Société a été transformée en société anonyme, avec une refonte complète des statuts, suivant acte notarié du 22 avril 1997, publié au Mémorial C numéro 425 du 5 août 1997.

Ces statuts ont été modifiés pour la dernière fois, suivant assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, tenue sous seing privé, à la date du 9 janvier 2002, dont un extrait a été publié au Mémorial C numéro 731 du 14 mai 2002 (décision de convertir le capital social de la Société de LUF en EUR avec modification afférente de l'article trois (3) des statuts).

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Maître Philippe Morales, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Maître Cécile Hestin, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Xenia Naveros Mesa, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Monsieur le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Livange/commune de Roeser à Alzingen/commune de Hesperange et Modification afférente de l'article 1<sup>er</sup>, troisième alinéa des statuts de la Société.

2.- Fixation de l'adresse de la Société au 6, rue Pierre Stein, L-5869 Alzingen.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend chaque fois à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de transférer le siège social statutaire et administratif de la société de Livange/commune de Roeser à Alzingen/commune de Hesperange et décide par conséquent de modifier le troisième alinéa de l'article premier 1<sup>er</sup> des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 1<sup>er</sup>. Troisième alinéa.** Le siège social est établi à Alzingen/commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).»

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de fixer la nouvelle adresse de la Société au 6, rue Pierre Stein, L-5869 Alzingen.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: P. Morales, C. Hestin, X. Naveros Mesa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 mars 2003, vol. 875, fol. 69, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(021345.3/239/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**D.W.S. DEGUPLAST S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5869 Alzingen, 6, rue Pierre Stein.

R. C. Luxembourg B 45.532.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(021346.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**TECHTRADE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 89.930.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03528, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020942.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**EUROCOST INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1430 Luxembourg, 1B, boulevard Pierre Dupong.

R. C. Luxembourg B 67.591.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AD01556, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour EUROCOST INTERNATIONAL, S.à r.l.

Signature

(020944.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**TYPHOON CONSULTING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Niederanven.

R. C. Luxembourg B 74.766.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 16 avril 2003, réf. LSO-AD03536, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mai 2003.

Pour ordre

FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.A.

Signature

(020945.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL A.G., Aktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1219 Luxemburg, 17, rue Beaumont.  
H. R. Luxemburg B 64.960.

Im Jahre zweitausenddrei, am fünfundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg).

Versammelten sich in außerordentlicher Gesellschafterversammlung die Gesellschafter der Gesellschaft MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL S.A., eine Aktiengesellschaft mit Sitz in 17, rue Beaumont, L-1219 Luxemburg (hiernach die «Gesellschaft»).

Die Gesellschaft ist eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von und zu Luxemburg, Sektion B unter der Nummer 64.960, und wurde gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 10. Juni 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 645 vom 11. September 1998.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert, gemäß einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre unter Privatschrift, vom 16. August 2001, wovon ein Auszug im Mémorial C unter der Nummer 137 vom 25. Januar 2002 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wurde unter dem Vorsitz von Frau Marie-Fiore Ries-Bonani, Angestellte mit beruflicher Anschrift in Luxemburg, eröffnet.

Die Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Romaine Scheifer-Gillen, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Die Gesellschafterversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Federico Innocenti, maître en sciences économiques, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg.

Der Stimmenzähler bestätigt, dass das Aktienkapital vollständig vertreten ist. Die Anwesenheitsliste wird von der Vorsitzenden, der Schriftführerin und dem Stimmenzähler unterschrieben und dem vorliegenden Protokoll beigelegt.

Die Vorsitzende stellt daraufhin folgendes fest:

I.- Die Tagesordnung der Versammlung lautet wie folgt:

1) Erhöhung des Gesellschaftskapitals um einen Betrag von fünfhunderttausendfünfhundertfünf Euro und fünfundfünfzig cents (500.505,55 EUR) um es von seinem jetzigen Betrag von neunundfünfzigtausendvierhundertvierund neunzig Euro und fünfundvierzig cents (59.494,45 EUR), auf einen Betrag von fünfhundertsechzigtausend Euro (560.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zwanzigtausendeinhundertneunzig (20.190) neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die bereits bestehenden Aktien.

2) Zeichnung und Einzahlung in bar aller neuen Aktien durch den Aktionär ARODENE LIMITED, und Verzicht des anderen Aktionärs auf sein Recht zur Zeichnung der neuen auszugebenen Aktien.

3) Wiederherstellung des Nominalwertes aller alten und neuen Aktien auf fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Aktie und Ermächtigung des Verwaltungsrats zum Umtausch aller Aktien (alten und neuen) ohne Nennwert in zweiundzwanzigtausendvierhundert (22.400) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR), welches ein Kapital ergibt von fünfhundertsechzigtausend Euro (560.000,- EUR) eingeteilt in zweiundzwanzigtausendvierhundert (22.400) Aktien mit einem Nominalwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).

4) Neufassung des Artikels 5 der Gesellschaftssatzung um die Beschlüsse, welche unter den Punkten 1) bis 3) gefasst worden sind, wiederzugeben.

II.- Die Anwesenden und die vertretenen Gesellschafter und deren Bevollmächtigte sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste aufgeführt, die von den anwesenden Gesellschaftern und ihren Bevollmächtigten sowie dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und dem vorliegenden Protokoll beigelegt wird.

III.- Aus der Anwesenheitsliste ergibt sich, dass sämtliche zweitausendvierhundert (2.400) Aktien, die das gesamte Gesellschaftskapital von neunundfünfzigtausendvierhundertvierundneunzig Euro und fünfundvierzig cents (59.494,45 EUR) darstellen, auf der gegenwärtigen Versammlung anwesend oder vertreten sind. Die anwesenden oder vertretenen Gesellschafter bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären, vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so dass auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Gesellschafterversammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über die Tagesordnung beraten.

Nach eingehender Beratung fasste die außerordentliche Gesellschafterversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt das Gesellschaftskapital um einen Betrag von fünfhunderttausendfünfhundertfünf Euro und fünfundfünfzig cents (500.505,55 EUR) aufzustocken, um es von seinem jetzigen Stand, von neunundfünfzigtausendvierhundertvierundneunzig Euro und fünfundvierzig cents (59.494,45 EUR) auf einen Betrag von fünfhundertsechzigtausend Euro (560.000,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von zwanzigtausendeinhundertneunzig (20.190) neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die schon bestehenden Aktien.

*Zweiter Beschluss*

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung, nachdem sie festgestellt hat, dass ein Aktionär auf sein bevorzugtes Zeichnungsrecht verzichtet hat, beschließt zur Zeichnung aller neuen ausgegebenen Aktien den anderen bestehenden Aktionär, die Gesellschaft ARODENE LIMITED, eine Gesellschaft die dem englischen Recht unterliegt, mit Sitz in Douglas, 5, Athol Street (Ile de Man), zuzulassen.

*Dritter Beschluss: Zeichnung - Einzahlung*

Sodann ist erschienen:

Frau Marie-Fiore Ries-Bonani, vorgeannt,  
handelnd in ihrer Eigenschaft als Bevollmächtigte des vorgeannten Zeichners, die Gesellschaft ARODENE LIMITED,  
auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht, gegeben zu Douglas, am 24. März 2003.

Welche Vollmacht, nachdem sie von den Mitgliedern des Büros und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet wurde, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben, um mit derselben zur Einregistrierung zu gelangen.

Die Erschienene erklärte, im Namen des vorgeannten Zeichners, alle neuen Aktien zu zeichnen und dieselben voll in bar einzuzahlen, so dass die Summe von fünfhunderttausendfünfhundertfünf Euro und fünfundfünfzig cents (500.505,55 EUR) der Gesellschaft ab sofort zur freien Verfügung steht, so wie dies dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

#### Vierter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt den Nominalwert aller alten und neuen Aktien (2.400 + 20.190) wieder herzustellen, denselben auf fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) festzulegen und beschließt des weiteren den Verwaltungsrat zu ermächtigen, die zweiundzwanzigtausendfünfhundertneunzig (22.590) Aktien ohne Nennwert gegen zweiundzwanzigtausendvierhundert (22.400) Aktien mit jeweils einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) umzutauschen und dieselben an die Aktionäre, im Verhältnis zu ihrer jeweiligen Beteiligung in der Gesellschaft, zu verteilen.

Demzufolge ergibt sich ein Kapital von fünfhundertsechzigtausend Euro (560.000,- EUR) eingeteilt in zweiundzwanzigtausendvierhundert (22.400) Aktien mit einem Nominalwert von fünfundzwanzig Euro (25,- EUR) pro Aktie.

#### Fünfter Beschluss

Die außerordentliche Gesellschafterversammlung beschließt zur Neufassung des Artikels fünf (5) der Gesellschafts-satzung zu schreiten um die vorherigen gefassten Beschlüsse wiederzugeben und beschließt demzufolge Artikel fünf (5), Erster Absatz abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 5. Erster Absatz.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt fünfhundertsechzigtausend Euro (560.000,- EUR) und ist eingeteilt in zweiundzwanzigtausendvierhundert (22.400) Aktien mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig Euro (25,- EUR).»

#### Kosten

Der Gesamtbetrag aller Unkosten, Ausgaben, Vergütungen und Abgaben, die der Gesellschaft aus Anlaß dieser Kapitalerhöhung erwachsen oder berechnet werden, wird auf zirka sechstausendsechshundert Euros abgeschätzt.

Nachdem die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt die Vorsitzende die außerordentliche Gesellschafterversammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit demammlungsvorstand und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M.F. Ries-Bonani, R. Scheifer-Gillen, F. Innocenti, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 mars 2003, vol. 875, fol. 75, case 7. – Reçu 5.005,06 euros.

Le Receveur (signé): Ries.

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles, den 8 Mai 2003.

J.-J. Wagner.

(021355.3/239/106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

### **MARMOR UND GRANIT INTERNATIONAL A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 64.960.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 mai 2003.

J.-J. Wagner.

(021356.3/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

### **ADD + FUNDS, Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 80.495.

Le Rapport annuel révisé au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AE00497, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

N. Uhl

(020959.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.174.

L'an deux mille trois, le dix-sept avril.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

A comparu:

La SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., avec siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 13.859,

représentée par Messieurs Marco Lagona et Lorenzo Patrassi, tous deux employés privés, 19-21, boulevard du Prince Henri, Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société anonyme de droit luxembourgeois dénommée EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A. ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri,

constituée par acte reçu en date du 10 avril 2003 par le notaire soussigné, en voie d'enregistrement et de dépôt,

en vertu d'un pouvoir lui conféré par décision du conseil d'administration de la Société, prise en sa réunion du 17 avril 2003,

une copie du procès-verbal de ladite réunion, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1) Que le capital social de la société prédésignée s'élève actuellement à EUR 200.000,- (deux cent mille Euro), représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

2) Qu'aux termes de l'alinéa 3 de l'article 5 des statuts, la société a un capital autorisé qui est fixé à EUR 10.000.000,- (dix millions d'Euro), représenté par 1.000.000 (un million) d'actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euros) chacune,

et que le même article autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social dans les limites du capital autorisé.

Les alinéas 5 et suivants du même article 5 des statuts sont libellés comme suit:

Le Conseil d'Administration est autorisé, pendant une période de cinq ans prenant fin le 8 avril 2008, à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé.

Ces augmentations du capital peuvent, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration, être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer totalement ou partiellement en espèces, en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles vis-à-vis de la société ou même, ou même par incorporation de bénéfices reportés, de réserves disponibles ou de primes d'émission, pour le cas où l'assemblée ayant décidé ces reports, réserves ou primes, l'a prévu, ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

3) Que dans sa réunion du 17 avril 2003, le conseil d'administration a décidé de réaliser une augmentation de capital jusqu'à concurrence de EUR 1.770.000,- (un million sept cent soixante-dix mille Euro),

pour le porter de son montant actuel de EUR 200.000,- (deux cent mille Euro) à EUR 1.970.000,- (un million neuf cent soixante-dix mille Euro)

par la création et l'émission de 177.000 (cent soixante-dix-sept mille) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune, à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes,

et après avoir constaté que l'actionnaire minoritaire de la société, savoir la SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, précitée, a utilisé son droit de souscription préférentiel pour souscrire au prorata des mille (1.000) actions qu'il détient, au profit de l'actionnaire majoritaire, avec des fonds appartenant à ce dernier,

le conseil a décidé d'accepter la souscription de ces nouvelles actions par l'actionnaire majoritaire, savoir Monsieur Piofrancesco Borghetti, dirigeant, né à Modena (I), le 16 octobre 1956, demeurant à I-40010 Bentivoglio (Bo), 16, Via Romagnoli.

4) La réalisation de l'augmentation de capital est constatée par le notaire instrumentant sur le vu des documents de souscription.

La somme de EUR 1.770.000,- (un million sept cent soixante-dix mille Euro), se trouve être à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire par certificat bancaire.

5) Que suite à la réalisation de l'augmentation ci-dessus, le capital se trouve porté à EUR 1.970.000,- (un million neuf cent soixante-dix mille Euro),

de sorte que le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 1.970.000,- (un million neuf cent soixante-dix mille Euro), représenté par 197.000 (cent quatre-vingt-dix-sept mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix Euro) chacune.»

*Frais*

Les frais, dépenses, honoraires ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mis à sa charge en raison des présentes sont évalués approximativement à EUR 20.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Lagona, L. Patrassi, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 25 avril 2003, vol. 138S, fol. 85, case 4. – Reçu 17.700 euros.

*Le Receveur* (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

J. Delvaux.

(021391.3/208/77) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**EUROPEAN ASSETS MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 93.174.

Statuts coordonnés suite à un constat d'augmentation du capital acté sous le numéro 243/2003 en date du 17 avril 2003 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux.

(021396.3/208/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**GÖTA RE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 65, avenue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 46.444.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01712, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Signature.

(020986.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**SIMEUROPE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R. C. Luxembourg B 69.838.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, LSO-AE01423, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

(021103.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**GYPSUM 2001 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1136 Luxembourg, 6-12, place d'Armes.

R. C. Luxembourg B 78.452.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01421, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

GYPSUM 2001 S.A.

Signatures

(021150.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**BARBIERI S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 42.008.

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la société tenue en date du 16 avril 2003, la démission de Monsieur Stefan Romlin en qualité d'administrateur ainsi que la cooptation en qualité de nouvel administrateur de Madame Monica Menzel demeurant à L-2652 Luxembourg ont été acceptées.

La décharge à l'administrateur démissionnaire et la ratification de la nomination du nouvel administrateur seront soumises à l'approbation de la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 mai 2003.

*Le Conseil d'Administration*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01754. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021054.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**TRADEONE HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 74.988.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00673, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 11.309,91 EUR
Bénéfice de l'exercice.....	25.128,01 EUR
./. Affectation à la réserve légale.....	- 690,91 EUR
Report à nouveau.....	13.127,19 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021159.3//15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**REEFDILE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 4, rue du Marché-aux-Herbes.  
R. C. Luxembourg B 54.797.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00679, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

## AFFECTATION DU RESULTAT

Résultats reportés.....	- 35.802,89 EUR
Perte de l'exercice.....	- 1.288,05 EUR
Report à nouveau.....	- 37.090,94 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021160.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**FINANCIERE LUXEMBOURGEOISE DE PARTICIPATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Bettange-sur-Mess, 3, rue du Kiem.  
R. C. Luxembourg B 43.792.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue à Luxembourg le 27 mars 2003*

4. L'assemblée reconduit les mandats des gérants pour une durée de trois ans expirant lors de l'assemblée générale délibérant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2005.

Signatures

Gérants

Enregistré à Luxembourg, le 9 avril 2003, réf. LSO-AD01772. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021238.3/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**BUNBURY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 64.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00703, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés .....	- 47.108,29 EUR
Perte de l'exercice .....	- 12.007,90 EUR
Report à nouveau .....	- 59.116,19 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021172.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**ALTENBERG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R. C. Luxembourg B 38.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 2002 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00718, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**AFFECTATION DU RESULTAT**

Résultats reportés .....	- 1.200.082,06 EUR
Perte de l'exercice .....	- 7.281,80 EUR
Report à nouveau .....	- 1.207.363,86 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021173.3//14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**IPv6 FORUM, A.s.b.l., Association sans but lucratif.**

Siège social: L-8290 Kehlen, 31, Domaine de Brameschhof.

*Procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 16 décembre 2002*

L'assemblée était ouverte à 10.00 heures au siège social de la société.

L'assemblée était présidée par Monsieur Latif Ladid. Le président a désigné comme secrétaire Monsieur Patrick Cocquet et l'assemblée a élu Monsieur Marc Blanchet, scrutateur.

Les trois membres du conseil d'administration étaient présents.

*Agenda:*

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration
2. Présentation des comptes annuels portant sur les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001
3. Décision quant à l'affectation des résultats de l'exercice
4. Décision quant à la décharge à conférer aux administrateurs

1. Le rapport de gestion du conseil d'administration pour les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 ont été présentés à l'assemblée.

Les décisions suivantes ont été prises sur les points 2, 3, et 4 de l'ordre du jour:

2. Après avoir été présentés à l'assemblée, les comptes annuels portant sur les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 2000 et le 31 décembre 2001 ont été unanimement approuvés.

3. Le compte de résultat pour les exercices sociaux se terminant le 31 décembre 2001 accuse un bénéfice de EUR 119.037,14 que l'assemblée a décidé de reporter.

4. Décharge a été accordée aux membres de conseil d'administration.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée était close à 11.00 heures.

L. Ladid / P. Cocquet / M. Blanchet

*Président / Secrétaire / Scrutateur*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AC01789. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021186.2//29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**ST-THOMAS SECURITY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 75.969.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00851, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(021183.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**SERENISSIMA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 82.645.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2003, réf. LSO-AD04034, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021185.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**ORKENISE ART S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.430.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2003, réf. LSO-AD04077, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021187.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**NOREVA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.858.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 2003, réf. LSO-AD04078, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021192.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**BENADI LUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 83.956.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD03739, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(021194.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**IMPRESSION CONCEPTION MARKETING PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.473.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD03704, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(021197.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**KORSNÄS PACKAGING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.002.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05921, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

MODERN TREUHAND S.A.

F. Mahrouk

(021200.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**KORSNÄS PACKAGING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.002.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05920, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

MODERN TREUHAND S.A.

F. Mahrouk

(021196.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**KORSNÄS PACKAGING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 74.002.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05919, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

MODERN TREUHAND S.A.

F. Mahrouk

(021193.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**GPE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 68.412.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 10 avril 2003, réf. LSO-AD04035, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 mai 2003.

Signature.

(021202.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**PRORA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 47.377.

Le bilan au 30 septembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06248, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

PRORA S.A.

R. Scheifer-Gillen / A. de Bernardi

Administrateurs

(021239.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**TENDERLIAN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.869.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD04058, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021204.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**GLAYYC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.842.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD04063, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021205.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**AWAP HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.  
R. C. Luxembourg B 84.336.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2003.

Signature.

(021206.3/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**HIGHTLY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 79.846.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD04066, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021207.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**LONGITUDES NORD S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 82.327.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD04074, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021208.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**SVMO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.851.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD04076, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021210.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**EUROPEAN NEWS EXCHANGE S.A., Société Anonyme.**

Registered office: Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.  
R. C. Luxembourg B 46.116.

*Minutes of the shareholders' meeting held in Luxembourg, 3rd April 2003*

Today, 3rd April 2003, the ordinary shareholders' meeting of the EUROPEAN NEWS EXCHANGE S.A. (ENEX) was held at the registered offices of ENEX, 45, boulevard Pierre Frieden, Luxembourg, under the presidency of Nic Jakob, Managing Director of ENEX.

I. The agenda of the meeting consisted of the following topics:

- submission of the report of the Board of Directors and of the statutory Auditor;
- approval of the financial annual accounts as at 31st December 2002;
- allocation of the financial results as at 31st December 2002;
- discharge to the Managing Director, to the Directors and to the statutory auditors;
- election of a Chairman and of a Vice-Chairman of the Board of Directors;
- statutory appointments;
- miscellaneous;
- others.

II. The president established

- that, as all ENEX shares are registered shares, the meeting was duly convened by letter;
- that all shareholders had knowledge of the agenda;
- that all shareholders were present or represented;
- that all shareholders agree that the Board of Directors Meeting, approving the Annual Accounts year ending 2002, is held the same day as the Shareholders' Meeting;
- and that therefore the present Shareholder's Meeting was properly constituted, and capable and empowered to consider and decide the points on the agenda.

In full knowledge of the budget, the profit and loss account and the report of the business year 2002 and after having discussed these items, the Shareholders' Meeting adopted the following resolutions in conformity with the agenda:

*First resolution*

The Shareholders' Meeting approves by unanimous vote the budget, the profit and loss account and the report of the business year 2002 as presented by the Managing Director.

*Second resolution*

The Shareholders' Meeting decides to carry forward the net profit of € 56,936 (fifty-six thousand nine hundred and thirty-six Euros) of the financial year ended 31st December 2002.

*Third resolution*

The Shareholders' Meeting gives discharge to the Managing Director and the Directors for the business year 2002.

*Fourth resolution*

The Shareholders' Meeting appoint Mr Achim Tirocke as Chairman of the Board of Directors and Mr Alain Chartiez as Vice-Chairman of the Board of Directors.

*Fifth resolution*

The Shareholders appoint KPMG, Réviseurs d'Entreprises, with head offices in Luxembourg, 31, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, to act as auditor for the period of one year.

*Sixth resolution*

The Shareholders authorize the Directors to re-appoint Mr Nic. Jakob, prenamed, as Managing Director.

*For RTL TELEVISION / For M6 / For HOLLAND MEDIA GROEP / For RTL 2 / For T.V.I. / For CLTUFA*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01079. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021211.3/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**I.C.M. PROMOTION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.473.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD04038, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021212.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

**BELLINZONA S.A.H., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 67.585.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD04042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021213.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**ER COM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 75.473.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD04070, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021215.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**JAHFA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.  
R. C. Luxembourg B 89.620.

—  
Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-AD04083, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2003.

Signature.

(021217.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**MOSEL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 45.157.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 22 septembre 1993, publié au Mémorial, Recueil C n° 557 du 23 novembre 1993;

Statuts modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu en date du 12 février 2002, selon acte sous seing privé, en cours de publication.

—  
Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de la société MOSEL INTERNATIONAL S.A., tenue au siège social le 26 février 2003 à 10.00 heures que:

- Monsieur Manuel Colonques Moreno et Madame Ana Garcia-Planas Marcet, demeurant à E-Villarreal ont démissionné de leur fonction d'administrateur de la société avec effet au 26 février 2003.

- Monsieur Hector Maria Colonques Moreno, demeurant à E-Villarreal a démissionné de son mandat d'administrateur-délégué et de Président du conseil d'administration, avec effet au 26 février 2003, mais conserve son mandat d'administrateur de la société.

Décharge pleine et entière leur est accordée jusqu'à la date de leur démission.

La société KAPLAS (UK) LIMITED, avec siège social à GB-Londres, représentée par Monsieur Juan F. Capellas Cabanes, demeurant à E-Sabadell et Monsieur François Karolyi, demeurant à L-Luxembourg, sont nommés nouveaux administrateurs. La société KAPLAS (UK) LIMITED est nommée administrateur-délégué et président du conseil d'administration.

Les nouveaux administrateurs termineront le mandat de leur prédécesseur.

Luxembourg, le 31 mars 2003.

Pour la société MOSEL INTERNATIONAL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00940. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021225.3/622/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**EXECUTIVE LODGE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 63.166.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00934, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(021226.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**CORESA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 52.564.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00853, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(021227.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**ARCHIMEDE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R. C. Luxembourg B 26.802.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021228.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**SIREC INTERNATIONAL REINSURANCE COMPANY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 49.656.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00854, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(021229.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**SÖDRA REINSURANCE, Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 23.736.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 8 avril 2003*

L'Assemblée Générale du 8 avril 2003 renomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Lars Becher,
- Monsieur Stefan Åström,
- Monsieur Tony Nordblad.

Leur mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

L'Assemblée Générale du 3 avril 2003 renomme également KPMG AUDIT Luxembourg, comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

*Pour la société SÖDRA REINSURANCE  
SINSER (LUXEMBOURG), S.à r.l.*

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD05975. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021250.3/682/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**FINANCIERE CHINON HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 61.141.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00935, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(021230.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**REASAR S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 67.792.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00855, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(021232.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**VAL VERZASCA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R. C. Luxembourg B 29.259.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00938, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(021233.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**VANCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.670.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01542, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(021251.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**VANCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.670.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01543, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(021247.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**VANCO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 40.670.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01544, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(021257.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**AVAFIN-Ré S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.  
R. C. Luxembourg B 39.181.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 6 mai 2003, réf. LSO-AE00857, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

Signature.

(021235.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**KBC CONSEIL-SERVICE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R. C. Luxembourg B 46.977.

*Extrait d'une résolution circulaire du Conseil d'Administration entrée en vigueur le 27 mars 2003*

Le Conseil d'Administration décide de déléguer la gestion journalière de la société aux personnes suivantes:

- Monsieur Jacques Morjaen, directeur,
- Monsieur Michael Wenselaers,
- Monsieur Karel De Cuyper.

La gestion journalière sera effectuée par au moins deux des personnes indiquées, agissant ensemble.

Dans le cadre de cette gestion journalière, la société sera liée et représentée par deux des personnes indiquées, agissant ensemble.

Les personnes chargées de la gestion journalière effectueront cette gestion en respectant les limites internes qui sont dûment fixées pour la délégation au sein d'une entité du groupe KBC.

Fait le 28 mars 2003.

E. De Boeck / S. Duchateau

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 9 mai 2003, réf. LSO-AE01624. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021236.3/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**FERRUM S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 53.382.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06249, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

FERRUM S.A.

M.-F. Ries-Bonani / A. de Bernardi

*Administrateurs*

(021240.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**PC RENTAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 75.132.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 7 avril 2003*

Monsieur De Bernardi Alexis, Monsieur Arno' Vincenzo et Monsieur Innocenti Federico sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur Heitz Jean-Marc est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

PC RENTAL S.A.

A. de Bernardi / V. Arno'

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE01277. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021293.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**BRAMMER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.598.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00162, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(021256.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**BRAMMER FINANCE LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 83.598.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00164, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(021253.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**SINERGY HOLDING S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.075.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06250, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

SINERGY HOLDING S.A.

G. Diederich / V. Arno'

Administrateurs

(021242.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**CARACOL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 53.468.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06252, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

CARACOL S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(021243.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**INTERGAS EUROPE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 60.176.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06257, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

INTERGAS EUROPE S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries-Bonani

Administrateurs

(021244.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**DUMENIL-LEBLE BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 25, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.538.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00157, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

(021261.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**DUMENIL-LEBLE BANK LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-2012 Luxembourg, 25, boulevard Royal.  
R. C. Luxembourg B 29.538.

Actif net au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00160, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2003.

Signature.

(021258.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**VICETIA S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 53.349.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 30 avril 2003, réf. LSO-AD06258, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2003.

VICETIA S.A.

A. de Bernardi / M.-F. Ries Bonani

*Administrateurs*

(021245.3//13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**ASGARD REAL ESTATE PRIVATE EQUITY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 85.705.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00166, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 avril 2003.

Signature.

(021249.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**DODO S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 76.853.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire des Actionnaires  
tenue au siège social à Luxembourg, le 28 avril 2003*

Monsieur Innocenti Federico, Monsieur Arno' Vincenzo et Madame Ries-Bonani Marie-Fiore sont renommés administrateurs pour une nouvelle période de trois ans. Monsieur De Bernardi Alexis est renommé commissaire aux comptes pour la même période. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2006.

Pour extrait sincère et conforme

DODO S.A.

F. Innocenti / V. Arno'

*Administrateurs*

Enregistré à Luxembourg, le 7 mai 2003, réf. LSO-AE00983. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021295.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 mai 2003.

---

**FINEUROINVEST, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 39.858.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01529, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(021254.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**BONAPARTE FINANCE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 85.083.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01514, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mai 2003.

Signature.

(021260.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**MODERN LIFE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 85.266.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01375, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société MODERN LIFE S.A.*

Signature

(021263.3//11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**OBERLAND S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.  
R. C. Luxembourg B 69.813.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00148, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 avril 2003.

Signature.

(021264.3//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**EUROFIP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 62.758.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 22 avril 2003*

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Franzina Federico de sa fonction d'administrateur, prend acte de cette démission.

Le conseil coopte comme nouvel administrateur avec effet au 22 avril 2003 Monsieur Luca Checchinato, demeurant professionnellement à 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Cette cooptation sera ratifiée par la prochaine assemblée générale des actionnaires de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme

*Banque domiciliataire*

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 29 avril 2003, réf. LSO-AD05845. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(021281.3/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**PURACAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 80.285.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01362, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société PURACAP S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

(021278.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**PURACAP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 80.285.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg, le 8 avril 2003*

L'Assemblée Générale du 8 avril 2003 renomme au poste d'Administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003:

- Monsieur Bertrand Vanthournout,
- Monsieur Peter Deriemaeker,
- Monsieur Lambert Schroeder.

L'Assemblée Générale annuelle du 8 avril 2003 renomme également DELOITTE & TOUCHE Luxembourg comme Réviseur d'Entreprise. Son mandat prendra fin immédiatement après l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2003.

*Pour la société PURACAP S.A.*

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 8 mai 2003, réf. LSO-AE01360. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(021279.3/682/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---

**MERITOR LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 398, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 72.248.

Afin de bénéficier de l'exemption de l'obligation d'établir des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion, prévu par l'article 316 de la loi sur les sociétés commerciales, les comptes consolidés 2002 de sa société mère, Arvin-Meritor Inc., enregistrés à Luxembourg, le 5 mai 2003, réf. LSO-AE00152, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 mars 2003.

Signature.

(021270.3//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2003.

---